

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation de Bourgogne-Franche-Comté dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
14 rue Violet
25000 Besançon
03 81 47 95 14
bfcbesancon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-vous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

MAIRIE DE FRAMBOUHANS

6 grande rue
25 140 Frambouhans
03 81 68 60 63
mairie.frambouhans@wanadoo.fr
www.frambouhans.fr

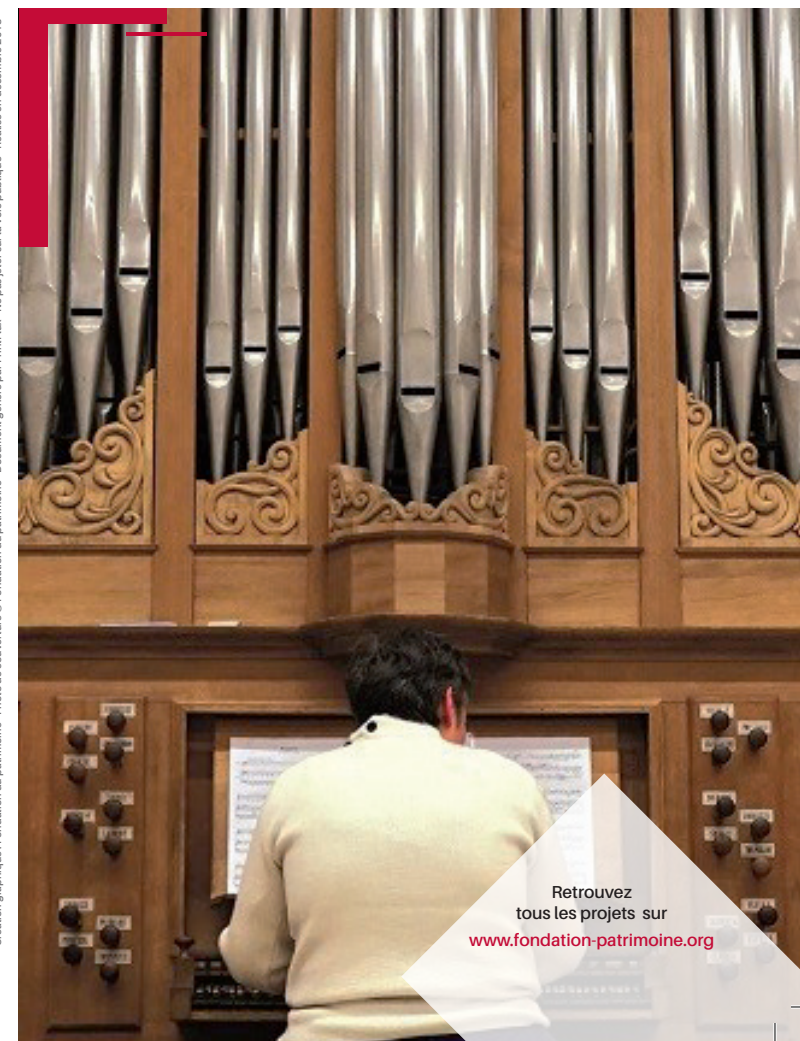


► *Je donne !*

POUR L'ACHAT ET LA RESTAURATION D'UN ORGUE ECOLE

FAIRE VIVRE LA MUSIQUE A FRAMBOUHANS

DOUBS



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

L'orgue, d'où vient-il ?

L'orgue école a été construit en 1979 par le facteur Bernard AUBERTIN de Courtefontaine (39), il était la propriété du « Conservatoire à Rayonnement Régional » de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

L'orgue, comment est-il ?

L'orgue mesure 3.80 mètres de haut, 2.10 mètres de large et 3 mètres de profondeur. Il est composé de deux claviers/pédalier et de neuf jeux. Son buffet est de facture contemporaine dans un style baroque. Il sera installé sur une estrade.

Un orgue ? Oui !!! Mais pour quoi faire ?

- **Vocation éducative** : les élèves pourront découvrir la pratique de l'orgue : jeux ludiques pour les petits, jusqu'à la mise en pratique de partitions pour les plus grands. Il constituera un excellent support d'ouverture à la culture.

- **Vocation pédagogique** : il sera mis à disposition à une école de musique ou à des organistes locaux pour assurer la formation instrumentale de l'orgue aux plus jeunes.

- **Vocation culturelle** : la commune souhaite revaloriser son patrimoine en donnant des concerts adressés à tous publics, de musiques diverses comme le classique, le contemporain, le jazz, etc...

- **Vocation culturelle** : l'orgue accompagnera les célébrations en l'église Saint Sébastien.

L'ensemble des acteurs concernés, la municipalité, la paroisse et le prêtre affectataire, les enseignants ont émis un avis très favorable quant à la réalisation de ce projet.

Ce projet a pour but de rendre accessible l'édifice religieux à toutes les populations de notre territoire.

Sauver, mettre en valeur, faire vivre ce patrimoine est l'affaire de tous : résidents, amis des villages, sympathisants, particuliers, entreprises, mécènes ...

Montant de l'achat	17 000 €
Montant des travaux	25 140 €
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	Printemps 2019

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider à l'achat et à la restauration de l'orgue école de Frambouhans

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60106

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Orgue de Frambouhans

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

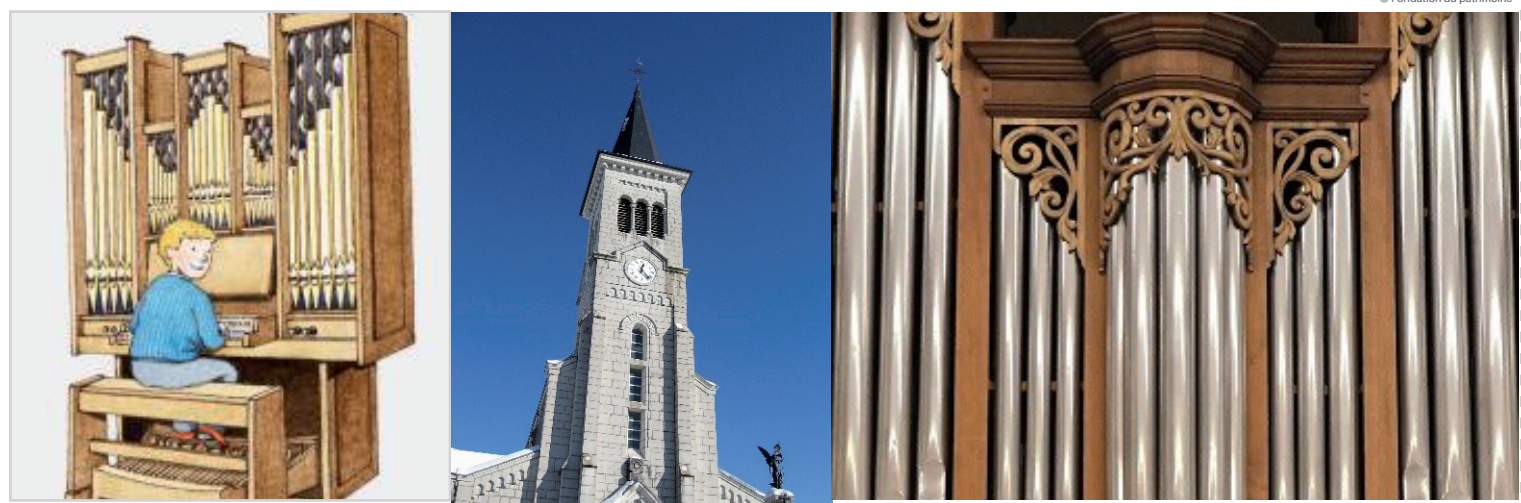
Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



© Fondation du patrimoine